



CRÉATEURS DE
SOUVENIRS

 **GATINEAU**

CAMPS DE JOUR

Guide des parents

2025

Bonjour,

C'est avec plaisir que nous accueillerons votre enfant au camp de jour de la Ville de Gatineau. Nos camps de jour offrent une programmation d'activités à caractère récréatif qui se déroulent en français, de même qu'un encadrement complet et sécuritaire. Afin d'offrir à votre enfant un bel été, nous vous demandons de lire attentivement ce qui suit.

Fiche de renseignements du participant

La fiche de renseignements du participant **est obligatoire**. Si elle n'a pas été remplie, votre enfant ne sera pas admis au camp de jour. Le formulaire en ligne sera accessible à partir du 12 mai et devra être rempli **avant le 15 juin à 23 h 59**.

Un lien vers le formulaire en ligne vous sera envoyé après l'inscription, vous pouvez également y accéder via les liens ci-dessous.

[Fiche du participant – Secteur Est – Buckingham, Masson-Angers et Gatineau](#)

[Fiche du participant – Secteur Ouest – Hull et Aylmer](#)

Ratios d'encadrement des enfants

- Service de garde (matin, midi et soir) :
Tous les âges : 1 animateur pour 20 enfants
- Camp de jour :
De 5 à 6 ans : 1 animateur pour 10 enfants
De 7 à 8 ans : 1 animateur pour 12 enfants
De 9 à 12 ans : 1 animateur pour 15 enfants
- Sorties aquatiques :
Si la programmation prévoit des sorties de baignade, il y aura ajout d'animateurs afin de respecter les ratios de la Société de sauvetage.

Procédures d'entrée et de sortie du camp de jour

En début et en fin de journée, le personnel du camp de jour à l'accueil attestera de l'heure d'arrivée et de départ de votre enfant. Sur la Fiche de renseignements du participant, vous aurez indiqué une ou plusieurs personnes autorisées à venir chercher l'enfant, autres que les parents ou les tuteurs. Nous demanderons une **PIÈCE D'IDENTITÉ AVEC PHOTO** à toute personne qui viendra chercher un enfant afin de nous assurer qu'elle en a l'autorisation. **Veillez transmettre le message aux personnes concernées.** Nous laisserons partir votre enfant seulement avec vous ou avec l'une des personnes autorisées. Le premier jour du camp, nous confirmerons avec vous le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant ainsi que celui des personnes à joindre en cas d'urgence avec leurs numéros de téléphone.

Si vous permettez à votre enfant de revenir seul à la maison, vous devez l'indiquer sur la Fiche de renseignements, dans la section « Arrivée et départ du participant ». Dans le cas où votre enfant aurait cette permission, le personnel du camp de jour attestera de l'heure de son départ dans le cartable de signatures.

Heures d'ouverture et de fermeture

- Les enfants non inscrits au service de garde ne peuvent entrer sur le site avant **9 h** et ils doivent le quitter à **16 h**.
- Les enfants inscrits au service de garde ne peuvent entrer sur le site avant **7 h** et ils doivent le quitter pour **17 h 30**.
- Le non-respect des heures d'arrivée et de départ sera sanctionné selon la procédure établie (voir annexe 1).

Ce que le sac à dos doit contenir tous les jours

- De la crème solaire (notez que la crème solaire en vaporisateur est interdite). Certaines crèmes abîmant les planchers de façon irréversible, la crème sera toujours appliquée à l'extérieur.
- Un chapeau.
- Une bouteille d'eau réutilisable remplie d'eau (pour l'hydratation).

- Un goûter froid et deux collations (il n'y a ni réfrigérateur ni four à micro-ondes sur les sites).
- Un tablier, un couvre-tout ou une vieille chemise.
- Un maillot de bain et une serviette (pour les activités aquatiques).
- Des sandales sportives ou des espadrilles qui ne marquent pas les planchers.

Notez que les appareils électroniques, les jeux et les jouets sont interdits au camp de jour.

Code vestimentaire

Il est recommandé que votre enfant soit vêtu d'une tenue sportive (short, chandail à manches courtes, espadrilles, etc.). Les robes, les jupes et les souliers de type Crocs ne sont pas recommandés. Les souliers à roulettes (comme ceux de marque Heelys) sont interdits. Il est aussi conseillé d'attacher les cheveux longs.

Programmation – Nouveauté 2025

Pour l'été 2025, la programmation des camps de jour a été repensée afin d'offrir une expérience enrichissante et variée aux enfants. Les activités se dérouleront principalement sur les sites des camps de jour ou à proximité. Les sorties traditionnelles sont remplacées par des visites d'animateurs d'ateliers mobiles qui proposeront des activités sur mesure pour enrichir l'expérience des participants. En plus des activités régulières et de grands jeux animés par l'équipe, chaque site accueillera une fois par semaine des spécialistes externes permettant ainsi de diversifier les ateliers proposés.

Programmation et horaire type

Horaire type d'une journée au camp de jour :

De 7h à 9h	Service de garde (jeux libres animés)
-------------------	---------------------------------------

De 9h à 12h	Animation d'activités par groupe
De 12h à 13h	Dîner
De 13h à 16h	Animation d'activités par groupe
De 16h à 17h30	Service de garde (jeux libres animés)

Code de vie (à l'intention des enfants)

Nous vous invitons d'en faire la lecture avec votre/vos enfant.s

Puisque je suis maintenant inscrit au camp de jour et que je veux m'amuser dans un climat sain et sécuritaire, il est entendu que :

- J'écoute et applique les consignes et les règles de mon animateur et du camp de jour;
- Je participe aux activités;
- Je fais de bons gestes et je surveille mon langage lorsque je m'adresse aux autres;
- Je fais attention au matériel et au site du camp de jour;
- Je ramasse mes déchets et les mets à la poubelle;
- Je reste avec mon animateur et mon groupe;
- Je m'habille convenablement pour participer aux activités;
- Je m'exprime calmement et je cherche des solutions non violentes;
- Je suis poli avec les animateurs et les autres enfants du camp de jour;

Ce qui veut dire que les comportements suivants me sont interdits :

- Sacrer ou tenir un langage inapproprié;
- Frapper les autres ou me battre;
- Me sauver;
- Crier des noms;
- Lancer des objets;
- Être arrogant envers les animateurs;
- Briser du matériel;
- Vandaliser le site ou les bâtiments.

Procédure baignade

Si votre enfant doit porter une veste de flottaison individuelle (VFI) pour la baignade, vous devrez en fournir une et l'identifier correctement. Pour savoir si votre enfant doit porter une veste de flottaison individuelle, l'équipe du camp de jour utilisera l'information que vous avez indiquée à ce sujet dans la Fiche de renseignements du participant. **Veillez prendre note que le port de flotteurs est interdit.**

Objets perdus

Un emplacement sera identifié sur chaque site de camp de jour pour récupérer les objets perdus pendant les opérations. Il sera impossible de réclamer un objet perdu après la dernière journée de camp.

Présence de poux de tête

Si nous découvrons des poux, pour éviter la propagation, nous vous demanderons de venir chercher votre enfant dans les plus brefs délais. L'enfant pourra réintégrer le camp le lendemain de son traitement.

[Poux | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](http://quebec.ca)

Prise de médicaments

Si votre enfant doit prendre un médicament durant les heures du camp de jour et du service de garde, bien vouloir remplir le formulaire d'autorisation de prise de médicaments dans la Fiche de renseignements du participant. Tous les médicaments sont rangés dans un endroit sécuritaire et accessible uniquement au personnel autorisé. L'enfant doit pouvoir prendre lui-même son médicament, notre personnel se fera un plaisir de le lui distribuer à l'heure inscrite sur le formulaire d'autorisation de prise de médicaments. Aucun médicament ne sera autorisé dans les effets personnels de l'enfant.

L'équipe d'animation n'administre aucun médicament, à l'exception de l'épinéphrine (adrénaline), si l'enfant ne peut le faire lui-même. Notez que l'enfant doit porter son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) sur lui en tout temps, dans un sac porté à la taille.

Allergies

Dans le but de prévenir les risques liés aux allergies alimentaires et aux empoisonnements, **les arachides, les noix et tous les produits dérivés sont strictement interdits au camp de jour**. Vous comprendrez que les aliments contenant ces produits ne sont également pas permis.

Pour les autres aliments allergènes, nous miserons sur la prévention plus que la restriction en minimisant le nombre d'aliments proscrits sur le site à ceux représentant un réel danger (anaphylaxie). Si vous êtes informés d'autres allergies alimentaires sévères sur le site du camp de jour (par exemple kiwis ou fraises), les aliments allergènes ne devront pas être inclus dans les lunchs de votre enfant.

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou s'il est allergique à certains aliments, il sera très important de l'indiquer sur sa Fiche de renseignements et de rencontrer le responsable du site afin de lui expliquer le degré d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier. Sachez que tous les animateurs ont suivi un cours de secourisme et connaissent les mesures à prendre dans de telles situations.

Notez que l'enfant doit porter son auto-injecteur (EpiPen, Ana-Kit) sur lui en tout temps, dans un sac porté à la taille.



Pour les enfants atteints d'une allergie sévère (alimentaire ou autre) qui nécessite une intervention urgente (auto-injecteur d'épinéphrine et transfert à l'hôpital), vous devrez remplir la section sur les allergies sévères disponible dans la Fiche de renseignements

(une photo de votre enfant sera requise pour permettre une identification rapide). Il est de la responsabilité des parents de remplir [Plan d'urgence pour l'anaphylaxie](#) avant la première journée de camp de jour de votre enfant.

Boîte à lunch

N'oubliez pas qu'il est **impossible** d'utiliser un four à micro-ondes ou un réfrigérateur sur les sites du camp de jour (prévoyez une boîte à lunch qui conserve les aliments au frais).

Des camps de jour en santé

Le programme des camps de jour encourage la pratique de saines habitudes de vie. Durant l'été, nous incitons les enfants à adopter des comportements alimentaires sains et un mode de vie physiquement actif tout en s'amusant. Consultez la section [Tremplin santé](#) du programme estival de la Fondation Laurent Duvernay-Tardif pour trouver plusieurs idées (dont une banque de recettes de boîte à lunch santé) pour que bouger plus et manger mieux soit facile et agréable pour vos enfants.

Fondation
Laurent
Duvernay-
Tardif



Communication avec les parents

Pendant la période d'activité des camps, vous pourrez joindre les responsables ou adjoints de sites sur leurs téléphones cellulaires dont les numéros seront disponibles sur les sites.

Attention : pour les sites localisés dans des écoles, ne téléphonez pas au secrétariat de l'école, car personne ne pourra vous aider. Le camp de jour est offert par la Ville de Gatineau.

Soyez informé que la violence (verbale ou physique) et les propos discriminatoires ne seront pas tolérés sur les sites.

Programme d'intégration ENFEX

Certains de nos sites accueillent aussi des enfants ayant des besoins particuliers. Ces enfants sont intégrés aux groupes réguliers et sont encadrés par un accompagnateur (camps ENFEX).

Situations extraordinaires

En cas d'intempéries ou de sinistre majeur, l'équipe d'animation assurera la sécurité des enfants en les gardant au camp aussi longtemps que la situation l'exigera, et ce, même après les heures normales d'ouverture des camps.

Chaleur excessive et canicule

En contexte de camp de jour, les risques liés à la chaleur sont accrus en raison de la période de l'année et les particularités des établissements où se déroulent les camps. Comme mentionné précédemment, certaines écoles sont non climatisées et de nombreuses cours d'école sont asphaltées et ont peu d'arbres matures pour créer des zones ombragées. Ces conditions sont favorables aux îlots de chaleur et à l'augmentation des risques chez les enfants.

Chaleur excessive et canicule

Des mesures particulières seront appliquées en période de chaleur excessive ou de canicule. Celles-ci se caractérisent par une période qui peut se limiter à une seule journée pendant laquelle *la température d'air corrigé* atteint ou dépasse 37,3°C (température ressentie, incluant le facteur humidex + 3,5°C selon la CNESST).

Lors de ces journées, les mesures particulières suivantes seront mises en place :

- Hydrater régulièrement les enfants, sans attendre d'avoir soif;
- Rafraîchir souvent les enfants (pataugeoire, jeux d'eau, s'humecter à l'aide d'une serviette mouillée
- Protéger les enfants de la chaleur (vêtement léger, chapeau, ventilation, zone d'ombre);
- Limiter l'exposition à la chaleur :
 - Limiter les activités extérieures, particulièrement les compétitions sportives d'endurance et les jeux avec intensité moyenne ou élevée;
 - Planifier les activités extérieures avant 10 h et après 16 h, alors que la chaleur est moins intense;
 - Limiter ou interrompre les activités physiques des enfants souffrant d'une maladie aiguë ou chronique.

Toutefois, lorsque *la température d'air corrigé* atteint ou dépasse 40,7°C des mesures supplémentaires seront mises en place :

- 1- Maintien de l'horaire régulier pour les sites tempérés (par climatisation ou système géothermique) si la température intérieure demeure en dessous de 31°C.
- 2- Maintien de l'horaire régulier si le site peut être transporté à un lieu tempéré minimalement pour l'après-midi selon la disponibilité des autobus et de lieux de rafraîchissement (qui peut inclure un autre site de camp de jour).
- 3- Heures d'opération modifiées de 7 h à 12 h 30 pour les sites non tempérés et sans option possible de sortie en après-midi à un lieu tempéré afin de permettre aux enfants d'arriver plus tôt au camp de jour, et ce, même s'ils ne sont pas inscrits au service de garde.

Modification à l'horaire

En cas d'heures d'opération modifiées, vous recevrez une communication vous informant que les heures d'opération seront de **7 h à 12 h 30** afin de permettre aux enfants d'arriver plus tôt aux camps de jour.

- Vous pourrez déposer votre enfant au camp de jour à partir de 7 h même s'il n'est pas inscrit au service de garde;
- Vous devrez récupérer votre enfant au plus tard à midi trente, heure à laquelle les camps de jour fermeront leurs portes;

- La décision sera prise au plus tard à 12h la veille de la réduction du service en raison de chaleur excessive ou de canicule.

Cette mesure particulière a pour objectif la sécurité des enfants et des employés tout en maintenant une offre de services.

Responsabilité du parent en période de chaleur excessive ou de canicule

1. Fournir une bouteille réutilisable remplie d'eau ;
2. S'assurer que son enfant porte des vêtements légers, de couleurs claires et qui permettent l'évaporation de la sueur;
3. Fournir à son enfant un chapeau ou une casquette ;
4. S'assurer que son enfant dispose de crème solaire.

Politique de retard

La politique de retard s'applique telle qu'inscrite dans le Guide des parents.

Remboursement

Tel qu'inscrit dans l'information sur [le site Web des camps de jour](#), il s'agit d'une modification à l'horaire, donc aucun remboursement ne sera effectué, toutefois le service de garde de fin de journée sera remboursé.

Le saviez-vous?

- Nos procédures de sécurité prévoient, en début de saison et sur tous les sites de camp de jour, des exercices d'évacuation en cas d'incendie.
- Une animation de qualité dans un environnement sécuritaire est l'une des priorités du programme des camps de jour de la Ville. Notre équipe d'animation assiste à plusieurs formations obligatoires.
- Les membres de l'équipe qui occupent des fonctions de coordination suivent notamment des formations en gestion du risque et en gestion des ressources humaines.
- Les employés reçoivent tous une formation en premiers soins.

- Les animateurs suivent la formation DAFA (diplôme d’aptitude aux fonctions d’animateur), reconnue à travers le Québec. Pourquoi le DAFA?
 - Standard de qualité et de sécurité en animation;
 - Certification reconnue à travers le Québec;
 - Reconnaissance de la fonction d’animateur;
 - Contenu de formation accessible, complet et élaboré par des experts en animation (techniques d’animation, sécurité au travail, éthique, stage pratique, etc.).
- Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant : [Programme DAFA](#)



Pour plus d’informations

Pour toute question, veuillez communiquer avec votre secteur.

Secteur d’Aylmer	cdj@gatineau.ca	819 685-5007
Secteurs de Buckingham et Masson-Angers	cdj@gatineau.ca	819 931-2902
Secteur de Gatineau	cdj@gatineau.ca	819 243-4343
Secteur de Hull	cdj@gatineau.ca	819 595-7400

Annexe 1

Procédure d'avertissement en cas de retard des parents ou des tuteurs

➤ **Enfant inscrit au camp de jour et au service de garde**

Les heures d'accueil sont **de 7 h à 17 h 30**. Le parent qui prévoit arriver après 17 h 30 doit en informer le responsable le plus rapidement possible.

Retard 1

Un avis verbal est donné et le responsable prend note du retard.

Retard 2

L'enfant est expulsé du service de garde pour une journée et le responsable prend note du deuxième retard.

Retard 3

L'enfant sera expulsé du service de garde pour l'été.

Retard après 17h30 (au-delà de 20 minutes)

En cas de retard de plus de 20 minutes après 17h30, l'enfant sera expulsé pour une journée complète de camp.

➤ **Enfant inscrit au camp de jour seulement**

Les heures d'accueil sont **de 9 h à 16 h**. Après trois avertissements notés par le responsable, les frais de service de garde seront facturés pour la semaine du dernier avertissement.

L'heure de référence est celle affichée sur le téléphone cellulaire du responsable du site.

Annexe 2

Procédure d'avertissement en cas de comportement inapproprié d'un enfant

Pour le bon déroulement des activités et la sécurité des participants et du personnel, il est important que votre enfant respecte le code de vie du camp de jour (voir p.5). Afin d'assurer un suivi du comportement de votre enfant, nous désirons vous informer de la procédure d'avertissement mise en place par l'équipe du camp de jour de la Ville de Gatineau.

Cette procédure servira à établir clairement les limites qui doivent être respectées à l'intérieur d'un groupe. Les conséquences logiques seront déterminées par le responsable et les superviseurs. La procédure est la suivante :

Avertissement 1

- Avertissement donné à l'enfant par le responsable de site et rédaction d'une entente de collaboration avec l'enfant;
- Communication avec les parents.

Avertissement 2

- Deuxième communication avec les parents;
- Intervention de la coordination;
- Révision de l'entente de collaboration et suivi avec l'enfant.

Avertissement 3

- Retrait ou suspension de l'enfant du camp de jour.

N. B. Prenez note que chaque situation devra être évaluée individuellement et que, selon la gravité du cas, toutes les étapes ne seront pas nécessairement suivies.

Annexe 3

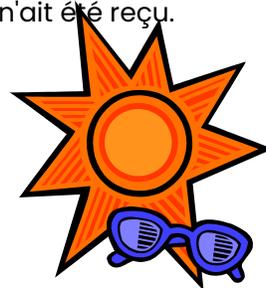
Politique de remboursement et d'annulation

Le remboursement complet des frais d'inscription pour le camp de jour est autorisé si l'annulation est réalisée avant la fin de la première vague d'inscription.

À l'extérieur de cette période, les modalités suivantes s'appliquent :

1. Des frais d'administration représentant 15 % du montant d'inscription seront retenus si l'annulation est réalisée à plus de 5 jours ouvrables avant le début de la première semaine de camp de jour;
2. Aucun remboursement ne sera émis si la demande d'annulation est réalisée à 5 jours ouvrables et moins avant le début de la première semaine de camp de jour, sauf si l'annulation respecte les conditions suivantes s'appliquant à toutes les activités offertes par la Ville :
 - a. Lorsque la Ville ne remplit pas ses obligations;
 - b. Lorsque la Ville met fin au contrat;
 - c. Lorsque la personne inscrite déménage à l'extérieur de la ville avant la fin des activités (preuve exigée et remboursement au prorata des cours non suivis);
 - d. Lorsque, pour des raisons de santé (blessure, maladie, isolement obligatoire et situation pandémie), la personne ne peut plus suivre l'activité (un certificat médical est exigé et le remboursement s'effectue au prorata des cours non suivis).
3. Aucun frais d'administration ne sera perçu pour un changement de site ou une modification de semaine de camp de jour, pour un enfant déjà inscrit, dans le cas où des places sont toujours disponibles.

Le remboursement complet des frais d'inscription pour le service de garde est autorisé si l'annulation est réalisée avant que le service n'ait été reçu.



Bon été!